

## Demande d'autorisation de remplacement

Formulaire à remplir et à renvoyer au Conseil départemental de l'Ordre des infirmiers auprès duquel vous êtes inscrit(e) (adresse sur <u>www.ordre-infirmiers.fr</u>)

A ren	nplir obligatoirement :	Numero ordinal:  Departement d'inscription:
Je soussigné(e) :	☐ M.	i vous n'êtes pas inscrit au tableau de l'ordre des infirmiers
Prénom :	Date de naissance :	. / /
N° de téléphone :  Adresse personnelle :		
Situation professionnelle actuelle :	Sans emploi	☐ Salarié ☐ Libéral remplaçant
Si salarié:		(renouvellement)
Secteur public	Secteur privé	
☐ Temps complet	☐ Temps partiel : non	nbre d'heures hebdomadaires :
Nom et adresse de l'employeur :		
☐ En cochant cette case, <u>je m'oppose</u> à ce que mes coordonnées figurent sur l'annuaire national des remplaçants publié en ligne par l'Ordre.  Demande l'autorisation d'effectuer des remplacements à compter de la date suivante : /		
Fait à : Le	://	SIGNATURE:

## Les pièces à fournir:

- Document de la CPAM attestant que vous remplissez les conditions de la convention
- Avis de situation ADELI (si celui-ci est en votre possession)
- Pour les salariés, une attestation de votre employeur vous autorisant à cumuler une autre activité
- Pour les <u>demandes de renouvellement</u> : copie de la précédente autorisation
- Copie du contrat de remplacement.

La signature d'un contrat est obligatoire si le remplacement est supérieur à 24 heures ou s'il est inférieur mais répété. Il doit être communiqué à l'Ordre.

Art. R.4312-90 du CSP : « Toute déclaration volontairement inexacte ou incomplète faite au conseil départemental de l'ordre par un infirmier peut donner lieu à des poursuites disciplinaires. Il en est de même de la dissimulation de contrats professionnels. »

Article 441-7 du Code pénal : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :  $1^\circ$  D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts [...] »